

Assemblée Générale TEARA

Vendredi 6 février 2026 - Saint-Etienne (42)

Procès-verbal

Association des Syndicats d'Energies d'Auvergne Rhône-Alpes dénommée Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 6 février 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 6 février à 9h30, les membres fondateurs de l'association dénommée Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes, se sont réunis à l'hôtel du Golf de Saint-Etienne (42) en assemblée générale ordinaire, sur convocation de M. Sébastien GOUTTEBEL, Président de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Étaient présents :

- Monsieur Walter MARTIN, agissant en qualité de Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain, désigné ci-après « SIEA »,
- Monsieur Yves SIMON, agissant en qualité de Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Allier, désigné ci-après "TE03",
- Monsieur Patrick COUDÈNE, agissant en qualité de Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche, désigné ci-après « SDE07 »,
- Monsieur Michel TEYSSEDOU, agissant en qualité de Président du Syndicat des Énergies du Cantal, désigné ci-après « SDE15 »,
- Monsieur Bertrand LACHAT, agissant en qualité de Président de Territoire d'Énergies Isère, désigné ci-après « TE38 »,
- Madame Marie-Christine THIVANT, agissant en qualité de Présidente du Syndicat Énergies du département de la Loire, désigné ci-après « SIEL-TE Loire »,
- Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, désigné « TE63 »,
- Madame Nathalie NIESON, agissant en qualité de Présidente du Syndicat Énergies du département de la Drôme, désigné ci-après « TE26 »,
- Monsieur Jean-Paul BRINGER, agissant en qualité de Président du Syndicat Énergies du département de la Haute-Loire, désigné ci-après « SDE 43 »,
- Monsieur Michel DYEN, agissant en qualité de Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie, désigné ci-après « SDES ».

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur Joël BAUD-GRASSET, agissant en qualité de Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Savoie, désigné ci-après « SYANE » à Monsieur Bertrand LACHAT, agissant en qualité de Président de Territoire d'Énergies Isère, désigné ci-après « TE38 »,
- Monsieur Malik HECHAÏCHI, agissant en qualité de Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône, désigné ci-après « SYDER » à Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président de Territoire d'Énergies Puy-de-Dôme, désigné ci-après « TE63 ».

Était excusé :

- Monsieur Éric PEREZ, agissant en qualité de Président du Syndicat des Énergies de la région Lyonnaise, désigné ci-après « SIGERLy ».

Participaient également :

- M. Pierre SIMONE, Vice-Président du SIEL TE-Loire,
- M. Serge DAL BIANCO, Vice-Président du SDES,
- M. Gilles FRANCOIS, Vice-Président du SYANE,
- M. Olivier GUIOT, Vice-Président du SDE03.

M. Sébastien GOUTTEBEL qui a convoqué l'assemblée générale ordinaire, est désigné comme Président de séance jusqu'à l'élection du nouveau Président de l'association. M. Bertrand LACHAT est également désigné Secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que les membres présents et représentés sont au nombre de douze (12) et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée générale et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des membres représentés.
- La liste actualisée du Conseil d'Administration,
- La candidature pour la présidence de l'association,
- Le suivi du compte 2025,
- Le projet de cotisation pour 2026,
- Le projet de budget 2026,

Puis, Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation la liste des membres du Conseil d'Administration,
- Désignation du nouveau Président de l'association et fonctions des membres du Bureau
- Approbation du compte 2025

- Approbation du montant des cotisations 2026
- Approbation du budget 2026

Le Président donne la parole à tout membre de l'assemblée désirant la prendre. Après discussion et échanges de vues qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter ici et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Approbation de la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau

L'assemblée générale ordinaire procède à la désignation de son Bureau.

Le Président expose que les treize membres actuels du Bureau renouvellent leur candidature.

Des observations sont échangées et des explications complémentaires fournies par le Président. La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote de la résolution.

L'assemblée générale ordinaire nomme en qualité de membres du Bureau :

- Monsieur Walter MARTIN
- Monsieur Yves SIMON
- Monsieur Patrick COUDÈNE
- Monsieur Michel TEYSSEDOU
- Madame Nathalie NIESON
- Monsieur Bertrand LACHAT
- Madame Marie-Christine THIVANT
- Monsieur Jean-Paul BRINGER
- Monsieur Sébastien GOUTTEBEL
- Monsieur Eric PEREZ
- Monsieur Malik HECHAÏCHI
- Monsieur Michel DYEN
- Monsieur Joël BAUD-GRASSET

Les membres susnommés déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et affirment n'être frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

Deuxième résolution : Election des fonctions des membres du Bureau

Le Président expose que les statuts disposent, dans leur article 12 relatif au Bureau, que le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1) un Président, élu chaque année (présidence annuelle) (cf. sixième résolution) ;

- 2) un ou plusieurs vice-président(s) selon les conditions fixées par le règlement intérieur ;
- 3) un secrétaire ;
- 4) un trésorier.

Les treize membres fondateurs ayant fait acte de candidature, la discussion tant close et personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote de la résolution.

L'assemblée générale ordinaire élit :

- Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, en qualité de Secrétaire,
- Monsieur Malik HECHAÏCHI, en qualité de Trésorier.

Les autres Présidents conservent leur fonction en qualité de Vice-Président.

Troisième résolution : Election de la nouvelle Présidente de l'association

Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL TE-Loire, est candidate à la présidence de l'association.

Après débats, cette résolution est soumise au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

Madame Marie-Christine THIVANT est élue Présidente de l'association. Elle remercie chaleureusement Monsieur Sébastien GOUTTEBEL pour l'action efficace qu'il a menée en 2025. Elle exprime sa volonté de poursuivre et de renforcer cette instance d'échanges, dans un esprit constructif et collectif, afin d'être plus forts ensemble et de faire entendre davantage la voix de nos territoires au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Présidente de TEARA remercie également ses homologues pour le travail commun accompli au fil des années, saluant l'engagement constant de chacun, notamment à l'occasion du renouvellement des instances.

À travers TEARA, ce sont nos syndicats qui s'expriment : la défense des communes – et en particulier des communes rurales – afin de garantir leur développement, leur accès à la modernité et le maintien d'un service public de qualité au plus près des habitants.

Le Président de séance transmet à la nouvelle Présidente TEARA la présidence de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

Quatrième résolution : Approbation des comptes et bilan 2025

Madame Marie-Christine THIVANT, Trésorière 2025, présente les comptes 2025 qui font ressortir un solde de **56 343,01 €** (cinquante-six mille trois cent quarante-trois euros et un centime) et décide de reporter cet excédent sur l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

Cinquième résolution : Cotisation 2026

L'assemblée générale ordinaire fixe, pour l'exercice 2026, le montant des cotisations à 1 500 euros (mille cinq cents euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

Sixième résolution : Projet de budget 2026

Madame Marie-Christine THIVANT, Trésorière 2025, présente le projet de budget année 2026.

Monsieur Yves SIMON, Président du TE03, déplore le montant de frais bancaires facturés par les banques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés par 12 voix pour et 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00 heures.

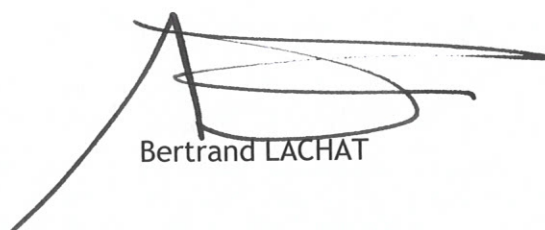
De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le Secrétaire de séance.

La Présidente



Marie-Christine THIVANT

Le Secrétaire de séance



Bertrand LACHAT